

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Commune de Banyuls dels Aspres

en date du Mercredi 30 avril 2014, à 20 heures 30,

L'an deux mille quatorze et le trente avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, sur convocation du 24 avril, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BERNARDY, Maire.

Etaient présents : Henri BADIE, Fathia CHARPENTIER, Paul COMES, Rosella NICOLOTTI, Thierry ENCOYAND, Béatrice LAGARDE, Patrick FERRER, Pascale VILLIERES, Isabel CAJELOT-ROMERO, Christelle GALINIE-MOUCHE, Alan HELAINE, Matthieu MAIRENDE-GOUGES, Alícia EY-NOMDEDEU, Frédéric MALET.

Monsieur Laurent BERNARDY, Maire, ouvre la séance et remercie tous les membres élus présents ainsi que les membres du public.

Monsieur Henri BADIE est désigné comme secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de séance du 28 mars 2014 est approuvé comme suit : Pour : 13 et Contre : 2 à savoir Madame Alícia EY- NOMDEDEU et Monsieur Frédéric MALET, élus non satisfaits de la rectification demandée et apportée par Monsieur le Maire.

Le Procès-Verbal de séance du 09 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Il est précisé néanmoins que, suite à une « erreur matérielle » de la secrétaire, Monsieur Frédéric MALET a bien été ajouté à la Commission Municipale « Urbanisme – Voirie – Travaux et Bâtiments Communaux – Eau Assainissement ».

Vote des Taux d'Imposition Locaux :

DELIBERATION N° 25 :

Vote des Taux d'Imposition - Année 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et selon les propositions émises par la Commission des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

CONFIRME que les taux d'imposition restent inchangés pour 2014, à savoir :

<i>Taxe Habitation :</i>	<i>11. 11 %</i>
<i>Taxe Foncière (Bâti) :</i>	<i>14. 59 %</i>
<i>Taxe Foncière (Non Bâti) :</i>	<i>43. 09 %</i>

Monsieur le Maire précise, qu'à ce jour, il a été décidé de maintenir les mêmes taux communaux pendant la durée du mandat et dans la mesure du possible.

Monsieur BADIE est invité ensuite à présenter les propositions du Budget Primitif examinées par les membres de la Commission des Finances le 24 avril.

Le débat et le dialogue s'installent au sein de l'Assemblée, au fur et à mesure, de la présentation des documents joints à la convocation.

Monsieur Frédéric MALET souligne à nouveau le coût des consommations d'électricité et suggère qu'il soit procédé à un diagnostic de l'ensemble des installations et bâtiments communaux.

Monsieur le Maire en prend note et explique que Madame Anne PINEDA, « Interlocuteur ERDF Privilégié » de la commune a pris rendez-vous en Mairie le 18 juin prochain. Cette demande lui sera proposée.

Une enveloppe de 12 000 Euros a été prévue cette année pour les Associations (Article 6574) et la Commission des Finances se réunira le Mardi 06 mai, à 20 Heures.

Les demandes seront examinées ce jour-là et les subventions votées au prochain conseil.

Seront associés à cette commission les membres de la commission municipale « Associations ». Cette information tient lieu de convocation et tous les élus concernés en prennent note.

Le budget « Fêtes et Cérémonies » - Article 6232 - a été augmenté. Monsieur le Maire explique son souhait d'ajouter des manifestations supplémentaires en 2014 lors de la Saint Jean notamment.

Projet également d'un concert des « Alchimistes » le 16 Août en attente d'une confirmation.

Prévu à l'article 6257 : L'Inauguration de la Placette Emmanuelle Imbert fixée le 17 juin 2014. Y seront invités M. OLIVE, Président de la Communauté des Communes ainsi que Monsieur Robert GARRABE, Vice - Président du Conseil Général.

Article 6558 « Contributions Obligatoires » : Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit des participations sollicitées par les Etablissements Scolaires privés ou laïques pour les enfants scolarisés hors commune.

Article 6554 : Il regroupe les contributions aux organismes de Regroupement et son montant est maintenu à 40 000 Euros pour 2014.

Suite à la demande de Monsieur HELAINE, Monsieur BADIE explique à l'Assemblée que la commune, à ce jour, ne rembourse seulement que 2 emprunts contractés en 2005 pour la construction de la Cité Administrative. Il rappelle également les taux de remboursement appliqués et qu'il n'y a pas lieu de solliciter de renégociations car cette option ne favoriserait pas la collectivité.

Des crédits ont été prévus au 2315 et un des devis correspondant sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil (Branchement Electrique pour Hangar Agricole)

Le Budget Primitif 2014 tel que proposé peut se résumer ainsi :

La Section de Fonctionnement est équilibrée en Recettes comme en Dépenses pour un montant prévisionnel de : 895 100 Euros.

La Section d'Investissement est équilibrée en Recettes comme en Dépenses pour un montant prévisionnel de : 530 126. 17 Euros.

Le Vote du Budget Primitif 2014 de la commune, tel que présenté, donne le résultat suivant : Nombre de Suffrages exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Il est précisé que le vote s'effectue, comme chaque année, par « Chapitres » et pour les 2 Sections.

Budget Primitif 2014 du CCAS

L'Assemblée prend acte que le Budget prévisionnel 2014 du CCAS a été voté pour un montant global de 3 252. 62 Euros, Section de Fonctionnement uniquement.

La subvention versée par la commune est augmentée de 200 Euros.

Indemnités pour Frais de déplacement des Conseillers Municipaux

DELIBERATION N° 26 :

**Remboursement des frais de déplacement
Transport - Parking - Péage - Restauration
aux Conseillers Municipaux dans l'exercice de leur mandat**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2123-18 – L 2123 -22-1 – L 2123-22-2,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE que la collectivité prendra en charge les frais de séjour et de transport, pour les Conseillers Municipaux dans l'exercice de leur mandat lors de déplacements hors commune, et comme suit :

Repas : Forfait fixé à 15 Euros.

Frais de transport pour l'utilisation d'un véhicule personnel :

**Remboursement forfaitaire dans la limite
des indemnités allouées aux Fonctionnaires de l'Etat
et selon les modalités du décret en vigueur.**

**Parkings et Péage : Remboursement aux frais réels sur présentation des
justificatifs correspondants.**

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6532 du Budget Communal M14.

Il est décidé également d'étendre cette prise en charge des frais de déplacement au Personnel Communal. Ce point est donc ajouté, à l'unanimité des membres présents à l'ordre du jour.

Indemnités pour Frais de déplacement du Personnel

DELIBERATION N° 27 :

**Remboursement des frais de déplacement
« Transport - Parking - Péage – Restauration »
au Personnel Communal**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2123-18 – L 2123 -22-1 – L 2123-22-2,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE que la collectivité prendra en charge les frais de séjour et de transport, pour les Employés Communaux dans l'exercice de leur fonction ou stages de formation, lors de déplacements hors commune, et comme suit :

Repas : Forfait fixé à 15 Euros.

Frais de transport pour l'utilisation d'un véhicule personnel :

Remboursement forfaitaire dans la limite des indemnités allouées aux Fonctionnaires de l'Etat et selon les modalités du décret en vigueur.

Parkings et Péage : Remboursement aux frais réels sur présentation des justificatifs correspondants.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6256 du Budget Communal M14.

Proposition d'adhésion au SIOCCAT

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'adhésion au SIOCCAT (Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues OCCITANE et CATALANE) reçue récemment en Mairie.

Après discussion, ce point du jour est reporté à une date ultérieure. Monsieur le Maire se propose d'interroger personnellement l'auteur de la demande, Elu et Président de la dite Association.

Elaboration du P.C.S :

Les crédits nécessaires à l'élaboration du P.C.S ont été prévus au BP, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire de lancer une consultation écrite auprès de 3 organismes agréés.

Commission Communale des Impôts Directs :

DELIBERATION N° 28 :

<p>Proposition de la Liste de contribuables, en nombre double pour institution de la Commission Communale des Impôts Directs</p>

VU l'article 1650-1 du Code Général des Impôts,

VU le courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 11 avril 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré valablement et à l'unanimité des ses membres présents,

DRESSE la liste de 24 contribuables pour l'institution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

12 Commissaires Titulaires :

1) MARIE André	16, Rue du Soleil	66300 BANYULS DELS ASPRES
2) ROURE Michel	14, Rue des Acacias	66300 BANYULS DELS ASPRES
3) BADIE Henri	12, Rue des Salines	66300 BANYULS DELS ASPRES
4) MAIRENDE Bernard	6, Impasse des vendanges	66 300 BANYULS DELS ASPRES
5) LAPORTE Gaston	22, Avenue de l'Olivier	66300 BANYULS DELS ASPRES
6) NOURY Rolland	53, Avenue de la Mairie	66300 SAINT JEAN LASSEILLE
7) DUFFAUT André	20, place de la République	66300 BANYULS DELS ASPRES
8) DOUTRES Gilles	8, Rue de la Marinade	66300 BANYULS DELS ASPRES
9) MONE René	16, Rue des Acacias	66300 BANYULS DELS ASPRES
10) DUREISSEIX Jean-Luc	15, rue du Trenc	66300 BANYULS DELS ASPRES
11) QUINTANE Laurent	21, Rue du Docteur Ey	66300 BANYULS DELS ASPRES
12) SUAREZ Joseph	3, Rue des Alouettes	66300 SAINT JEAN LASSEILLE

12 Commissaires Suppléants :

1) LEFEBVRE Frédéric	4, Rue de la Tagnarède	66300 BANYULS DELS ASPRES
2) THARIN Valérie	26, Rue de la Tramontane	66300 BANYULS DELS ASPRES
3) HERNANDEZ Jean-Louis	8, Rue des Vignes	66300 BANYULS DELS ASPRES
4) MANENT Claude	2, Rue de la Sardane	66300 BANYULS DELS ASPRES
5) CASADO Marie	38, Rue de la Tramontane	66300 BANYULS DELS ASPRES
6) MASSETTE Georges	Cami del Soler	66300 THUIR
7) COURP Thierry	16, Rue Henri Sauvage	66 000 PERPIGNAN
8) GUIRAUD Alain	2, Rue de l'Amouré	66 300 BANYULS DELS ASPRES
9) MOLES Martine	15, Rue des Muscats	66 300 BANYULS DELS ASPRES
10) DUBRESSON Florence	07, Rue de la Blanquette	66 300 BANYULS DELS ASPRES
11) IMBERT Régis	17, Rue des Muscats	66 300 BANYULS DELS ASPRES
12) RASPAIL Sophie	17, Rue du Trenc	66 300 BANYULS DELS ASPRES

PRECISE que les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants seront désignés par la Direction départementale des Finances Publiques et que la durée de leur mandat est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Elections Européennes du Dimanche 25 mai 2014 :

Chaque élu donne sa disponibilité pour la permanence au Bureau de Vote.

Questions Diverses :

Surveillance de la qualité de l'Air dans les Ecoles :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que l'article 180 de la Loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Loi Grenelle II) a posé l'obligation de surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public.

La collectivité est donc concernée pour le Groupe Scolaire et La Garderie.

Le législateur prévoit une mise en œuvre progressive, soit :

Ecole Maternelle avant le premier janvier 2015 et Ecole Élémentaire avant 2018.

Le Conseil Municipal décide de regrouper l'ensemble des structures dans la même intervention avant janvier 2015 et mandate Monsieur le Maire pour solliciter les organismes agréés.

« Tournoi de Pétanque Guy Malé »:

Monsieur le Maire invite les élus à s'inscrire pour le Tournoi organisé par l'Association des Maires et Adjoints des P-O qui aura lieu de Samedi 24 mai 2014 au Boulodrome de BAIXAS.

Cave « VIADIS » :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre qu'il a adressé à Maître CLEMENT, Liquidateur du bien, concernant l'état d'abandon du site et notamment la préoccupation de site désaffecté dans l'agglomération avec risques d'incendie à l'approche de la saison estivale.

Aux interrogations de Monsieur Frédéric MALET, Monsieur le Maire répond que la Cave Coopérative n'est pas encore vendue à ce jour, que VIADIS est encore en liquidation et que ce dernier bâtiment a été estimé à 360 000 Euros.

« Etude du Tech » :

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Un plan de gestion est en cours d'élaboration par le SIVU du Tech : ce plan devra prendre en compte les objectifs et orientations de S.D.A.G.E (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et porte sur la gestion du transport solide, des érosions de berges et des atterrissements du Tech et de ses affluents.

Le lit du Tech, sur le territoire de Banyuls est de l'ordre de 1 KM 200. Son niveau est descendu sur la couche argileuse.

L'excédent de gravier sur Arles sur Tech a été déplacé.

Monsieur Maire explique que le Forage N°1 ne devrait pas être rebouché si les travaux prévus font « remonter » la nappe souterraine.

Exutoire de la Station au « Mas Tisané » :

Monsieur le Maire rappelle que cet exutoire traverse une propriété privée. Un rendez-vous sur site avec la SAUR et le SIVU du Tech fait ressortir un devis de travaux de 14 000 Euros et une étude technique obligatoire dans le cadre de « Natura 2000 » d'un montant de 6 000 Euros.

Le propriétaire du terrain propose un « épandage lit de sable » afin de récupérer les eaux traitées de la STEP. Cette solution a été expliquée à M. CHABANON, Responsable Technique du SIGA du Tech avant visite sur site et validation.

Monsieur le Maire signale la présence significative d'une mare à « Emyde Lépreuse ».

« Restos du Cœur » :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des vifs remerciements de Madame la Présidente Départementale pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes et pour la campagne 2013/2014.

Compte tenu des soucis de stationnement sur la Place du Village les jours de distribution, Monsieur le Maire prendra contact avec le Responsable du Secteur.

Divers Comptes Rendus :

SIVOM de Ponteilla :

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le Syndicat va être en liquidation au 30 juin prochain.

Monsieur Rolland THUBERT, nouveau Maire de Ponteilla a été élu Président.

Les communes adhérentes devront reprendre les compétences transférées.

Le SIVOM continuera d'exister, sur le Plan Juridique et pour les seuls besoins de sa liquidation.

Les communes seront sollicitées prochainement pour la reprise du personnel.

Projet d'une nouvelle structure dont les compétences restent à définir (Dossier à suivre).

SIVU des Aspres :

Rapporteur : Monsieur Thierry ENCOYAND.

Monsieur Pierre TAURINYA a été réélu. 9 Vice - Présidents dont Monsieur ENCOYAND.

19 communes adhérentes au Syndicat ont déjà dépassé leurs crédits d'enveloppe budgétaire mais pas notre collectivité.

Les journées de prestations vont augmenter ainsi que les participations des communes.

Une modification des statuts du Syndicat va être proposée prochainement.

SYDEEL66 :

Rapporteur : Monsieur Paul COMES.

Monsieur ARNAUDIES a été réélu Président à Tautavel le 24 avril dernier. 6 Vice – Présidents ont été nommés. 220 communes adhérentes dont 80 ont opté pour la maintenance « Eclairage Public ».

Communauté des Communes:

Rapporteur : Monsieur Laurent BERNARDY.

Monsieur René OLIVE a été réélu en date du 16 avril à 36 Voix et au Premier Tour de Scrutin. 9 Vice Présidents ont été élus ce même jour.

SIGA du Tech:

Rapporteur : Monsieur Henri BADIE, nouveau délégué.

Monsieur Frédéric MALET, deuxième délégué, a été nommé à la Commission d'Appels d'Offres du Syndicat.

La cotisation annuelle de la commune s'élève à la somme de 1 743 Euros.

<p>Il est noté que chaque élu sera destinataire de tous les comptes-rendus des différents Syndicats auxquels adhère la commune.</p>
--

« Sydetom66 »:

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du 10 avril et relatif à la réintégration de la Prime Epuratoire 2014 et pour le site de compostage de Thuir.

Contentieux « Particulier/Entreprise Forestière et Paysagère »:

Monsieur le Maire rappelle ce contentieux existant sur le territoire communal et compte sur la discrétion de ses élus sur le courrier dont il donne lecture et qui est adressé au Juge devant délibéré sur ce contentieux.

Commission / Comité de pilotage « Rythmes Scolaires »:

Information est donnée de la prochaine réunion en Communauté fixée au Lundi 12 mai.

Séance levée à 23 Heures30.